

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le Vingt Cinq Septembre à Dix Neuf Heures cinq, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Raymond TISSIER, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs TISSIER, TOMASI, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, SERVAIS, Mme GOUBET, MM. COSYNS, VAST, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. CANSELIET (représentant M. VERRIER), MM. POLLET, TASSIN, CHRETIEN, Mme FEDASZ, MM. FAURE, LEROY, GERARD, FLAMANT, LONGUET, BEHAEGEL, M. DENIS (représentant Mme BERTRAND), M. DAMIEN, Mme MOENS, MM. PETRAZ, ORRIERE, GOUPIL, Mme KONATE-MARTIN, MM. CARDON, BIONNE, M. VERVEL (représentant M. CARVALHO), Mme BOULEFROY (représentant M. CESCHINI), MM. IODICE, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. BOUVIGNIES, PILORGES, VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

Membre à titre consultatif excusé : Mme BERLEUX

ETAIENT EXCUSES :

MM. HARRISSART, SCHMIDT, Mme BEKHIEKH.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M. LEFEBVRE Bruno, Directeur Général, Monsieur LEFEVRE Stéphane, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GOUBET.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur TISSIER met à l'approbation du Conseil Communautaire le Procès-Verbal de la séance du 19 Juin 2007.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 Juin 2007 est adopté à l'unanimité.



Administration Générale – Finances

➤ Demandes de subvention

Association Patrimoine de la Grande Guerre

Monsieur BEURDELEY Vice-Président délégué à la Culture, Sports, Animation, Loisirs, expose, qu'à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre, l'Association « Patrimoine de la Grande Guerre » se propose d'éditer un livre au format A4 de 116 pages qui mettra en valeur notre territoire au travers de la terrible bataille du Matz en 1918.

L'édition portera sur 500 exemplaires de l'ouvrage pour un coût total de 4 728,49 Euros.

L'association sollicite l'aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 700 Euros.

Elle a, par ailleurs, sollicité l'aide financière :

- du Conseil Général	1 500 Euros
Des communes de RIBECOURT	500 Euros
THOUROTTE	500 Euros
CHEVINCOURT	500 Euros
MELICOCQ	500 Euros

L'association, financera, sur ses fonds propres 528,49 Euros.

La Communauté de Communes a déjà subventionné plusieurs ouvrages édités par l'association.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

Madame BOYENVAL demande si l'Association remettra gracieusement des ouvrages à la Communauté de Communes.

Monsieur BEURDELEY lui répond par l'affirmative.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'allouer une subvention à l'Association Patrimoine de la Grande Guerre d'un montant de 700 Euros pour l'édition d'un livre au format A4 de 116 pages qui mettra en valeur notre territoire au travers de la terrible bataille du Matz en 1918.

Souvenir Français

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président, expose que le Souvenir Français, avec le concours des communes et de la Communauté de Communes, a remis en état, au cours des dernières années, les monuments aux morts des communes du territoire. Ils jalonnent désormais un circuit de randonnée de mémoire.

A la suite du conflit de 1870, un monument aux morts a été érigé sur le canton de RIBECOURT.

Le dôme de ce monument a déjà été remis en état. Cependant d'autres parties se détériorent. Leur restauration est estimée à 2 844 Euros pour l'ensemble des plaques et de leurs lettres dorées à la feuille d'or. Le Souvenir Français peut prendre en charge 1 797 Euros et sollicite l'aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 1 047 Euros.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'allouer une subvention au Souvenir Français d'un montant de 1 047 Euros pour la restauration du monument aux morts érigé sur le canton de RIBECOURT.

Association sauvegarde de l'Abbaye d'Ourscamp

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président, expose qu'afin de recueillir des fonds pour poursuivre la restauration des bâtiments de l'Abbaye, l'Association Sauvegarde de l'Abbaye organise le 27 Octobre prochain à la Cathédrale de NOYON un grand concert classique « le requiem de Mozart » avec plus de 150 interprètes (chœur, orchestre et solistes).

Le Budget de cet évènement culturel est estimé à 10 000 Euros, l'association sollicite l'aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 2 000 Euros.

Considérant que l'Abbaye d'Ourscamp est un élément important du patrimoine du territoire de la Communauté de Communes et qu'elle sert également d'atout touristique, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'attribution de la subvention demandée par l'association, sous réserve de l'avis des membres de la Commission qui seront consultés par courrier.

Comme l'évènement se déroule sur NOYON, Monsieur BOUVIGNIES demande si la commune de NOYON a apporté une aide financière.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'allouer une subvention de 2 000 Euros à l'Association Sauvegarde de l'Abbaye d'Ourscamp pour l'organisation, le 27 Octobre 2007, à la cathédrale de NOYON, d'un grand concert classique « le requiem de Mozart » afin de recueillir des fonds pour poursuivre la restauration des bâtiments de l'Abbaye.

➤ **Accès aux documents administratifs : désignation d'une personne responsable**

Monsieur TISSIER, Vice-Président, expose que selon la loi du 17 Juillet 1978 et le décret du 30 Décembre 2005, chaque établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Cette désignation est portée à la connaissance du public et de la Commission Nationale d'accès aux documents administratifs.

La Communauté de Communes, n'ayant pas encore satisfait à cette obligation, se voit à nouveau sollicitée.

La personne désignée sera notamment chargée de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leurs instructions. Elle assurera également la liaison entre la Communauté de Communes et la Commission Nationale d'Accès aux Documents Administratifs.

Le Bureau Communautaire a proposé de désigner le Directeur Général de la Communauté de Communes.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** le Directeur Général de la Communauté de Communes responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

➤ **Admission en non valeur**

Monsieur TISSIER, Vice-Président, expose que La Communauté de Communes a émis à l'encontre d'une entreprise un titre de recettes de 31,35 Euros en 2006. A la suite de l'ouverture d'une procédure judiciaire, cette recette n'a pu être recouvrée et il est proposé de l'admettre en non valeur.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur BOUVIGNIES demande qui est la personne qui n'a pas honoré cette somme et pourquoi.

Invité par Monsieur TISSIER, Monsieur LEFEBVRE Bruno, Directeur Général lui indique que c'est une entreprise de menuiserie qui a déposé le bilan.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** d'admettre en non valeur la somme de 31,35 Euros mise en recouvrement suivant le titre de recette n° 293 afin de pouvoir solder définitivement le bilan de l'opération.

➤ Mise à jour de l'inventaire

Monsieur TISSIER, Vice-Président, expose que l'inventaire du patrimoine de la Communauté de Communes est constitué de ses différents biens mobiliers et immobiliers. Au fil des années, différents matériels ou mobiliers défectueux ou usagés ont été remplacés. Ils n'ont cependant pas été retirés de l'inventaire de la Communauté de Communes.

Afin que l'inventaire de la Communauté de Communes reflète de façon plus précise le patrimoine réel, il est proposé une mise à jour de l'inventaire.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** la mise à jour de l'inventaire comme suit :

N°	Désignation	Date d'achat	Valeur d'Origine	Valeur Résiduelle
94-14	Auto laveuse	08/07/1994	3 689,27	
94-26	Mono Brosse	08/09/1994	1 838,46	
95-02	Tondeuse	13/01/1995	931,69	
95-09	Tondeuse	07/06/1995	7 642,24	
95-15	Mono Brosse	25/07/1995	1 600,71	
96-05	Matériel de sport	30/01/1996	4 112,92	
96-06	Équipement de sport	30/01/1996	1 036,26	
96-07	Équipement de sport	30/01/1996	4 666,62	
96-11	Équipement E.P.S.	20/02/1996	2 721,98	
96-17	Mono Brosse aspirateur à eau	03/07/1996	1 402,53	
96-18	Mono Brosse aspirateur à eau	03/07/1996	262,21	
96-19	Mono Brosse aspirateur à eau	03/07/1996	495,46	
96-27	Nettoyeur haute pression	23/07/1996	319,38	
96-37	Matériel de sport	20/11/1996	8 272,65	

97-15	Chariot stockage	03/07/1997	219,53	
97-20	Chariot lavage	24/07/1997	1 059,00	
97-21	Chariot lavage	24/07/1997	637,60	
97-17	Ensemble sonorisation	24/07/1997	1 454,73	
97-58	Rétroprojecteur	19/11/1997	731,73	
97-12	Mono Brosse	12/06/1997	1 829,89	
97-11	Aspirateur	12/06/1997	1 500,24	
98-20	Chariot avec presse	09/07/1998	985,45	
98-21	Valise mixte ESAO	09/07/1998	2 960,56	
98-22	Mono Brosse	09/07/1998	1 801,58	
98-09	Tondeuse	25/05/1998	660,22	
00-63	Débroussailleuse	02/10/2000	335,39	
	Sous Total : 28158.		53 168,30	0,00
N°	Désignation	Date d'achat	Valeur d'Origine	Valeur Résiduelle
94-32	Télécopieur	20/12/1994	721,41	
95-04	Matériel administratif	17/02/1995	1 969,18	
95-07	Onduleur	20/04/1995	756,24	
95-17	Jurisclasseur	16/08/1995	2 599,87	
96-38	Imprimantes	20/11/1996	1 397,29	
97-01	Machine à endosser les chèques	15/01/1997	1 276,86	
97-02	Ordinateur Compaq Deskpro	15/01/1997	1 368,50	
97-19	Ordinateur	24/07/1997	3 009,65	
97-05	Ext. mémoire + MAJ Windows	10/02/1997	864,11	
97-24	Assembleuse	08/09/1997	3 658,68	
97-25	Climatiseur	08/09/1997	1 253,87	
97-27	Modernisation ordinateur	30/09/1997	754,72	
97-36	Ordinateur	15/10/1997	1 187,58	
97-37	Ordinateur	15/10/1997	1 539,74	
97-38	Ordinateur	15/10/1997	843,04	
97-04	Imprimante	10/02/1997	638,76	
97-59	Ordinateur	19/11/1997	3 581,47	
97-60	Imprimante	19/11/1997	711,51	
97-61	Magnétoscope	19/11/1997	1 524,80	
97-62	Table de montage	19/11/1997	1 164,40	
97-69	Modems	03/12/1997	762,25	
97-70	Répondeur	03/12/1997	68,45	
97-03	Ordinateur + scanner	27/03/1997	3 910,57	
97-06	Plieuse	17/04/1997	918,35	

97-08	Onduleur	07/05/1997	660,03	
97-09	Duplicopieur	12/06/1997	11 422,82	
97-10	Ordinateur	12/06/1997	3 465,17	
98-01	Photocopieur	23/01/1998	1 640,89	
98-02	Appareil photo	23/01/1998	1 070,19	
98-35	Onduleur	31/07/1998	233,53	
98-36	Scanner	06/08/1998	332,73	
98-03	Imprimante	03/03/1998	852,19	
98-04	Ordinateur	03/03/1998	977,20	
98-38	Valise biologique ESAO	11/09/1998	2 100,29	
98-39	Lecteur disquettes	11/09/1998	291,14	
98-40	Ordinateur	11/09/1998	1 147,61	
98-41	Imprimante	11/09/1998	223,68	
98-44	Logiciel	25/09/1998	4 136,70	
98-45	Disque dur	02/11/1998	661,87	
98-46	Ordinateur	07/12/1998	712,71	
98-47	Ordinateur	07/12/1998	1 540,27	
98-48	Ordinateur	07/12/1998	1 540,27	
98-49	Imprimante	07/12/1998	379,81	
N°	Désignation	Date d'achat	Valeur d'Origine	Valeur Résiduelle
98-06	Micro processeur	03/04/1998	533,18	
98-07	Lecteur disquettes	03/04/1998	878,82	
98-08	Photocopieur	23/01/1998	1 640,89	
98-11	Ordinateur	22/06/1998	1 513,05	
98-12	Onduleur	22/06/1998	123,62	
98-13	Didacam junior	22/06/1998	532,05	
98-14	Imprimante	22/06/1998	288,13	
98-15	Ordinateur	22/06/1998	1 051,90	
98-16	Ordinateur	22/06/1998	1 753,16	
98-17	Imprimante	22/06/1998	288,13	
98-18	Imprimante	22/06/1998	288,13	
98-19	Imprimante laser	22/06/1998	1 145,77	
98-24	Imprimante	09/07/1998	379,60	
98-33	Ordinateur	31/07/1998	1 336,07	
98-34	Imprimante	31/07/1998	431,32	
99-04	Écran d'ordinateur	20/01/1999	672,30	
99-05	Ordinateur	20/01/1999	1 089,53	
99-06	Imprimante	20/01/1999	379,81	

99-07	Imprimante	25/01/1999	185,99	
99-12	Imprimante	12/02/1999	379,60	
99-13	Logiciel	12/02/1999	166,17	
99-14	Ordinateur	12/02/1999	1 393,38	
99-17	Destructeur	06/04/1999	700,23	
99-01	Ordinateur	20/01/1999	1 089,53	
99-02	Logiciel	20/01/1999	166,17	
99-03	Imprimante	20/01/1999	379,81	
99-22	Photocopieur	19/04/1999	5 889,56	
99-23	Tambour pour duplicopieur	19/04/1999	1 029,58	
99-24	Photocopieur	19/04/1999	10 154,23	
99-55	Ordinateur	27/07/1999	1 114,40	
99-56	Ordinateur	27/07/1999	4 855,50	
99-57	Imprimantes	27/07/1999	589,98	
99-58	Scanner	27/07/1999	120,43	
99-66	Didacam "junior"	04/08/1999	532,05	
99-77	Valise ESAO	22/09/1999	1 660,51	
99-80	Téléviseur	27/10/1999	455,82	
99-81	Magnétoscope	27/10/1999	272,88	
99-83	Combi téléviseur-magnétoscope	27/10/1999	684,50	
99-88	Imprimante	16/12/1999	1 200,56	
99-89	Ordinateur	16/12/1999	1 201,52	
99-90	Imprimante	16/12/1999	135,37	
00-11	Ordinateur	08/02/2000	4 440,06	
00-12	Ordinateur	08/02/2000	3 478,51	
N°	Désignation	Date d'achat	Valeur d'Origine	Valeur Résiduelle
00-21	Imprimante	03/04/2000	341,23	
00-22	Imprimante	03/04/2000	341,23	
00-26	Système I-Card	21/04/2000	7 703,40	
00-27	Appareil photo	28/04/2000	998,08	
00-28	Fax	31/05/2000	1 185,14	
00-70	Combi téléviseur-magnétoscope	14/12/2000	760,72	
00-59	Ordinateur	04/08/2000	1 991,75	
00-60	Ordinateur	04/08/2000	1 772,22	
00-15	Ordinateurs	10/03/2000	21 592,89	
00-16	Ordinateur	10/03/2000	1 575,10	
00-18	Logiciels	10/03/2000	13 817,04	
00-19	Routeurs	10/03/2000	6 422,18	

00-20	Modems	10/03/2000	1 826,68	
00-32	Ordinateur	27/06/2000	843,04	
00-33	Imprimante	27/06/2000	288,13	
00-34	Ordinateur	27/06/2000	1 090,01	
00-35	Imprimante	27/06/2000	166,17	
00-36	Ordinateur	27/06/2000	940,61	
00-37	Ordinateur	27/06/2000	753,10	
00-38	Imprimante	27/06/2000	166,17	
00-74	Portable avec lecteur code barre	15/12/2000	4 558,23	
00-75	Socle chargement / déchargement	15/12/2000	2 187,95	
00-76	Logiciel	15/12/2000	8 934,12	
01-07	Ordinateur portable	13/06/2001	1 430,69	
01-08	Imprimante laser	16/07/2001	2 459,62	
01-09	Vidéo projecteur	16/07/2001	5 772,54	
01-16	Vidéo projecteur	16/07/2001	3 628,35	
01-10	Ordinateur	16/07/2001	1 360,47	
01-11	Imprimante	16/07/2001	206,01	
01-14	Ordinateur	16/07/2001	1 360,47	
01-15	Imprimante	16/07/2001	206,01	
01-28	Onduleur	27/09/2001	766,60	
01-34	Disque dur	27/09/2001	166,17	
01-35	Ordinateur	27/09/2001	2 319,31	
01-36	Ordinateur	27/09/2001	1 001,93	
01-37	Ordinateur	27/09/2001	1 566,48	
01-38	Ordinateur	27/09/2001	857,87	
01-39	Ordinateur	27/09/2001	2 198,87	
01-40	Ordinateur	27/09/2001	1 566,48	
01-41	Ordinateur	27/09/2001	2 367,38	
01-47	Amélioration ordinateur	11/10/2001	782,98	
01-48	Amélioration ordinateur	11/10/2001	722,30	
01-49	Amélioration ordinateur	11/10/2001	722,30	
N°	Désignation	Date d'achat	Valeur d'Origine	Valeur Résiduelle
01-50	Amélioration ordinateur	11/10/2001	361,15	
01-59	Ordinateurs	05/12/2001	2 173,92	
01-61	Scanner	11/12/2001	120,44	
01-12	Ordinateur portable	16/07/2001	2 970,14	
01-13	Ordinateur portable	16/07/2001	1 370,52	
02-02	Ordinateur	18/02/2002	2 676,85	

02-03	Logiciel	20/03/2002	762,45	
02-04	Routeur	17/04/2002	870,69	
02-05	Ordinateur	17/04/2002	4 290,05	
02-09	Lecteur Zip	17/04/2002	309,77	
02-16	Logiciel	18/06/2002	1 196,00	
02-20	Ordinateur	23/07/2002	1 276,13	
02-21	Imprimante	23/07/2002	609,96	
02-26	Hub	23/09/2002	694,88	
02-35	Acq. numérique et analogique	18/11/2002	832,70	
02-36	Ordinateur	03/12/2002	2 164,76	
03-03	Ordinateur	03/02/2003	979,53	
03-05	Logiciel	03/02/2003	147,11	
03-06	Logiciel	03/02/2003	492,75	
03-07	Imprimante	03/02/2003	259,53	
Sous Total : 28183.			262 749,55	0,00
TOTAL GENERAL			315 917,85	0,00

➤ **Durée d'amortissement du matériel, mobilier outillage**

Monsieur TISSIER, Vice-Président, expose que par délibération du 26 Octobre 1995, le Conseil Communautaire a fixé la durée d'amortissement du matériel mobilier et outillage.

La liste des équipements s'étant allongée dans la variété, il est nécessaire de définir les durées d'amortissement des équipements non repris dans la liste initiale.

Le Bureau Communautaire a émis également un avis favorable à cette proposition.

Monsieur BOUVIGNIES demande pourquoi les logiciels qui avaient une durée d'amortissement de trois ans sont passés maintenant à deux ans, cela lui paraît excessif.

Monsieur POLLET répond que les logiciels sont moins chers et que la durée d'amortissement n'a plus besoin d'être aussi longue.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **FIXE** comme suit la durée d'amortissement du matériel, mobilier et outillage de la Communauté de Communes :

I - ADMINISTRATIONS ET SERVICES GÉNÉRAUX	
1 - Mobilier	10 ans
2 - Bureautique, informatique, monétique	
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique (sauf fournitures consommables)	3 ans
Logiciels et progiciels	2 ans
Matériel de monétique	5 ans
Terminal de paiement électronique	3 ans
3 - Reprographie, imprimerie	8 ans
4 - Communication	
Matériel audiovisuel (sauf fournitures consommables)	5 ans
Matériel d'exposition, d'affichage de signalétique	5 ans
Grille d'exposition	3 ans
Meuble-presentoir	3 ans
Panneau d'affichage	3 ans
Vitrine d'affichage	3 ans
Matériel de téléphonie, télésurveillance et téléalarme (sauf fournitures consommables)	4 ans
5 - Chauffage, sanitaire	8 ans
Ventilateur	5 ans
6 - Entretien, nettoyage	6 ans
Nettoyeur à pression	4 ans
II - ENSEIGNEMENT ET FORMATION	
1 - Matériel d'enseignement et scientifique	5 ans
III - CULTURE	
1 - Musique et Peinture	10 ans
2 - Bibliothèques, Médiathèques et Archives	8 ans
IV - SOCIAL ET MEDICO SOCIAL	
1 - Équipement de puériculture	6 ans
Et dans le cadre d'un premier équipement:	
Jeux (maisonnette, toboggan, tricycle...), jouets de construction, de manipulation, d'éveil, d'initiation, tapis de jeux	6 ans
V - HEBERGEMENT, HOTELLERIE, RESTAURATION	
1 - Restauration	
Équipement de la cuisine :	8 ans
Et dans le cadre d'un premier équipement :	
Vaisselle, couverts, verrerie.	6 ans
Mobilier de restauration :	10 ans

2 - Entretien Ménager:	8 ans
VI - VOIRIE ET RESAUX DIVERS	
1 - Installation de voirie:	6 ans
Mobilier urbain non scellé	12 ans
2 -Éclairage public, électricité:	10 ans
Groupe électrogène	5 ans
VII - SERVICES TECHNIQUES, ATELIERS, GARAGE	
1 - Atelier:	5 ans
Appareil mobile de levage ou de manutention	12 ans
VIII - AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	
Conteneur d'ordures ménagères	6 ans
Matériel d'entretien (aspirateur à feuilles, débroussailleuse, éparreuse, scie circulaire, souffleuse à feuilles, sur remorque, tondeuse à gazon, tronçonneuse...)	6 ans
IX - SPORTS, LOISIRS, TOURISME	
1 - Gymnastique:	10 ans
Principaux agrès (agrès de musculation, tremplin, cheval d'arçon, barres parallèles, fixes, asymétriques, poutres, anneaux) matelas de chute, tapis.	
2 - Matériel de plein air ou de gymnase:	
But et son filet, panneau, paire de poteaux et filet, machine à tracer les lignes de jeu.	4 ans
Mobilier de jeux (toboggan...)	8 ans
3 - Autres:	
Bicyclette, table de ping-pong, billard, baby-foot, tentes.	6 ans
X - MATERIEL DE TRANSPORT	
Motorisé	5 ans
Non motorisé	8 ans

➤ **Emploi occasionnel**

Monsieur TISSIER, Vice-Président, expose que les activités de la Communauté de Communes nécessitent de faire appel à du personnel temporaire pour satisfaire à des surcroûts d'activités ou des besoins occasionnels.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à recourir, selon les besoins, à des agents temporaires. Le contrat de travail correspondant ne peut excéder trois mois. Il ne peut être renouvelé qu'une fois.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette proposition.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à faire appel, selon les besoins, à du personnel temporaire.

Centre Administratif

➤ **Extension des installations : avenant au marché ZUB**

Monsieur TOMASI, Vice-Président, délégué à l'Habitat et au Cadre de Vie, expose que lors de la négociation avec l'entreprise générale ZUB, chargée de la construction de l'entrepôt, des bureaux et du logement de gardien, des mesures d'économie ont été envisagées et notamment la réduction de hauteur des acrotères de l'entrepôt. Cependant, cette modification n'est pas en conformité avec le règlement de la ZAC du Gros Grelot et amène la Communauté de Commune à rehausser ces acrotères. La dépense correspondante s'élève à 11 396,36 Euros.

Plusieurs équipements électriques ont été également demandés en complément à l'entreprise au niveau du logement de gardien. La dépense correspondante est estimée à 906 Euros.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la passation d'un avenant au marché pour un montant de 12 302,39 Euros.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant au marché pour un montant de 12 302,39 Euros avec l'Entreprise ZUB.

Environnement

➤ **Adhésion à l'ATMO Picardie**

Monsieur TISSIER, Vice-Président, délégué à l'Environnement expose que lors de la révision de ses statuts, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour l'adhésion à un dispositif de surveillance de la qualité de l'air et d'information aux communes en matière de lutte contre la pollution de l'air.

L'association ATMO PICARDIE, chargée de cette prestation, propose à la Communauté de Communes d'adhérer. Le montant annuel de l'adhésion est de 150 Euros.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Monsieur BOUVIGNIES indique qu'il faut exiger un certain nombre de rapport annuel.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE** l'adhésion à l'association ATMO PICARDIE pour une cotisation annuelle de 150 Euros.

Tourisme

➤ **Extension des tarifs boutique de la Cité des Bateliers**

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au Tourisme, expose que, peu après son ouverture, la Cité des Bateliers a mis en place un partenariat avec la Poste pour la vente en boutique d'enveloppes pré affranchies illustrées au logo de la Cité des Bateliers.

Cependant la valeur de l'affranchissement étant portée sur l'enveloppe, leur vente au fil des années a sérieusement régressée et, depuis deux ans, la Cité des Bateliers n'a pas vendu une seule enveloppe.

Au cours d'un récent contact avec les services de la Poste pour une nouvelle proposition, il a pu être envisagé par la Poste une reprise des enveloppes précédentes et la fourniture en nombre égal d'enveloppes pré affranchies sans valeur d'affranchissement.

Pour que la Cité des Bateliers puisse proposer à la vente en boutique ces nouvelles enveloppes, il convient d'en fixer les tarifs.

Le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement sur les propositions suivantes :

- 0,90 Euros l'unité
- 4 Euros les cinq
- 8 Euros les onze

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** ces propositions.

Habitat

➤ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : convention d'opération**

Monsieur TOMASI, Vice-Président, expose que l'étude conduite en vue de la mise en place d'une OPAH a permis de définir des objectifs qualitatifs et quantitatifs :

- Objectifs qualitatifs d'ordre économique, social, sanitaire et architectural

- Objectifs quantitatifs de 152 logements pour un montant prévisionnel de travaux de 1 818 200 Euros

Qui se décomposent :

- 120 logements propriétaires occupants
- 22 logements locatifs intermédiaires
- 10 logements locatifs conventionnés

L'OPAH pourrait être assortie d'un volet social afin :

- d'augmenter et diversifier l'offre locative à loyer maîtrisé notamment pour permettre aux jeunes de trouver plus facilement un logement
- d'éradiquer l'habitat indigne
- d'aider les ménages qui le souhaitent à diminuer leurs dépenses énergétiques par le biais d'aides et de conseils adaptés

Comme pour le Programme d'Intérêt Général et la précédente Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté de Communes abondera de :

- a) 10 points l'aide de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat pour les logements locatifs conventionnés très sociaux et intermédiaires
- b) 5 à 10 % selon l'équilibre de l'opération pour les travaux liés à un handicap ou concernant un logement indécent
- c) Accorder une aide de 300 Euros à 20 % du devis TTC, plafonné à 2 600 Euros pour la fourniture et la pose de matériaux répondant aux économies d'énergie.

Par ailleurs, une équipe opérationnelle sera mise en place pour l'animation de l'OPAH. A cet effet, le Communauté de Communes obtiendra du Conseil Général une subvention de 12 000 Euros par an soit 36 000 Euros sur les trois ans de la convention.

Le Conseil Général réservera pour l'OPAH les crédits suivants :

- 77 000 Euros pour l'amélioration de 22 logements locatifs privés intermédiaires
- 95 000 Euros pour l'amélioration de 10 logements locatifs privés conventionnés
- 292 000 Euros pour l'amélioration de 120 logements propriétaires occupants.

Une convention d'opération sera à passer avec le Conseil Général et une consultation sera à lancer pour s'entourer d'une équipe d'animation de l'OPAH.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature de la convention d'opération et au lancement d'une consultation pour s'entourer de l'équipe d'animation d'OPAH.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- signer la convention d'opération tripartite avec le Conseil Général de l'Oise et l'Agence Nationale de l'Habitat
- lancer une consultation pour s'entourer d'une équipe d'animation OPAH.

Développement Economique

➤ **Desserte industrielle : marchés de maîtrise d'œuvre**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président, délégué au Développement Economique expose qu'une consultation a été lancée en début d'année 2007 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et de l'ouvrage d'art de la desserte industrielle.

La Commission désignée par le Conseil Communautaire a sélectionné en mars dernier trois équipes pour l'ouvrage d'art et cinq équipes sur les quatorze candidatures pour les travaux de Voirie, Réseaux Divers.

Ces équipes sélectionnées ont remis une offre et ont été auditionnées les cinq et six septembre dernier. A l'issue de ces auditions, la Commission a retenu la proposition du groupement AEI/COREDIA qui s'élève à 125 000 Euros H.T. pour la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage d'art et le groupement IOSIS/BERIM/KVSD dont la proposition s'élève à 450 000 Euros H.T. pour la maîtrise d'œuvre des travaux de VRD.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la validation des contrats à passer avec ces groupements.

Monsieur VENDITTI voudrait savoir combien la maîtrise d'œuvre représente par rapport au prix des travaux.

Monsieur LETOFFE répond que cela représente 4,20 % du prix des travaux.

Monsieur VENDITTI indique que l'on se plaignait de la D.D.E. mais maintenant les entreprises privées sont plus onéreuses.

Monsieur BOUVIGNIES indique que le Conseil Communautaire n'a pas défini le côté architectural de l'ouvrage d'art.

Monsieur LETOFFE répond que c'est le maître d'œuvre qui fera des propositions.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- signer le marché de maîtrise d'œuvre de l'ouvrage d'art avec le groupement d'entreprises AEI/COREDIA pour un montant de 125 000 Euros H.T. et tous documents s'y rapportant,
- signer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de VRD avec le groupement d'entreprises IOSIS/BERIM/KVSD pour un montant de 450 000 Euros H.T. et tous documents s'y rapportant.

Questions diverses

➤ **Point d'informations touristiques et culturelles à CHIRY OURSCAMP : commission d'appel d'offres**

Madame GOUBET Vice-Présidente, expose que les dossiers de demande de permis de démolir et de permis de construire ont été déposés en mairie de CHIRY OURSCAMP en juillet dernier.

Par ailleurs, le maître d'œuvre a établi le dossier de consultation des entreprises. L'avis de consultation a été transmis le 21 septembre dernier à la publication. La date limite de remise des offres est fixée au 24 Octobre 2007 à 12 heures.

Il convient de désigner les membres du Conseil Communautaire à la Commission d'Appel d'Offres.

Invité à se prononcer à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** les membres suivants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'offres :

Membres titulaires :

- Monsieur MACHURA
- Monsieur TOMASI
- Monsieur FAURE
- Madame STALMANS
- Monsieur CARDON

Membres suppléants :

- Monsieur JESPIERRE
- Monsieur VAST
- Madame MOENS
- Monsieur CANSELIET
- Monsieur TISSIER

➤ Adhésion au syndicat mixte départemental des transports

Monsieur TOMASI Vice-Président expose que par délibération du 30 Janvier 2007, le Conseil Communautaire a validé l'étude transport et a décidé de poursuivre la mise en place du service de transport à la demande.

A cet effet, il a également décidé d'adhérer au syndicat mixte des transports dès que le transfert de compétence au profit de la Communauté de Communes serait effectif.

Ce transfert de compétences a été intégré dans le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes. Les statuts ainsi révisés viennent d'être validés par arrêté préfectoral en date du 31 Juillet 2007. La Communauté de Communes peut désormais demander son adhésion au syndicat mixte départemental des transports. Il est proposé de solliciter cette adhésion.

Madame GENERMONT demande ce qu'est le syndicat mixte départemental des transports.

Monsieur BEURDELEY lui explique et lui indique que c'est Monsieur FERRIEUX, Vice-Président du Conseil Général, qui préside ce syndicat.

Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général précise que cette taxe de 0,40 % est calculée sur la base des cotisations assurance maladie – assurance vieillesse. Cette taxe est obligatoire pour les entreprises et les collectivités qui emploient plus de 9 salariés.

La Communauté de Communes est assujettie à cette taxe depuis le 1^{er} Janvier 2007.

Invité à se prononcer à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** l'adhésion au syndicat mixte départemental des transports.

➤ Révision des statuts : information

Monsieur LEFEBVRE, Directeur Général, indique que les statuts ont été validés par Arrêté Préfectoral du 31 Juillet 2007. Les compétences nouvelles sont en vigueur depuis cette date.

➤ **SCOT – enquête publique : information**

Monsieur TOMASI, Vice-Président, indique que l'enquête publique relative au SCOT aura lieu du lundi 22 Octobre 2007 au 23 Novembre 2007. Monsieur BOURETZ, Commissaire – Enquêteur, assurera des permanences :

Communauté de Communes

Le jeudi 25 Octobre 2007 de 10 heures à 12 heures

Mairie de RIBECOURT

Le vendredi 2 Novembre 2007 de 14 heures à 16 heures

Mairie de CHIRY OURSCAMP

Le mardi 6 Novembre 2007 de 16 heures à 18 heures

Mairie de CHEVINCOURT

Le samedi 17 Novembre 2007 de 9 H.30. à 11 H.30.

Monsieur TOMASI ajoute que les toutes les communes du territoire seront dotées d'un registre d'enquête publique qui permettra à tous les administrés de consigner leurs observations.

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président, demande à Madame Claire HUMBERT, coordinatrice culturelle, et à Monsieur Benjamin DESARNAUD, coordinateur technique, et animateur pays de Sources et Vallées de se présenter à l'assemblée. Ils ont rejoint, récemment, tous deux, l'équipe de Sources et Vallées

La séance est levée à 20 H.10.